



DECISION N° 04/C/C/DK/SG/SPM DU 21 AVRIL 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°04/AONO/C/DK/SG/SPM/CIPM/2025 DU 24 FEVRIER 2025 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE DE MPOUGA DANS LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE, EN PROCEDURE D'URGENCE.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DEUK (AUTORITE CONTRACTANTE),

- Vu la constitution ;
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2018/336 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
 Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
 Vu la circulaire N°00013995/C/MINFI/CAB du 31 Décembre 2024 relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;
 Vu le dossier d'Appel d'offres N° 04/AONO/C/DK/SG/SPM/CIPM du 24 Février 2025 pour la construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école maternelle de Mpouga, dans la Commune de Deuk, Département du Mbam et Inoubou, Région du centre.
 Vu Le procès-verbal de proposition d'attribution n°04 du 15 Avril 2025 de la CIPM/DK

DECIDE :

Article 1^{er}— L'Entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire des lettres commande relative à l'Appel d'Offres susmentionné :

N°	Soumissionnaire	Montant HT CFA	Montant TTC CFA	DELAIS
1	ETS MIMI ET FILS BP; 0000. Yaoundé, Tél: 675 335 800	18 448 595	21 999 950	120 jours

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à Deuk, le 21 Avril 2025

AMPLIATIONS

- MINMAP,
- ARMP,
- Président CIPM/MI,
- Affichage/Archives.



Michel Eintché Eanoum
Le Maire
Administration des CTD
L'Institut du CEFAM Cycle 1
Finances et Trésorerie